



GRAND PRIX GUYADER - DÉFI

4 au 6 mai 2019 - Douarnenez

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Grand Prix Guyader - Défi Pom'Potes est organisé en baie de Douarnenez du 4 au 6 mai 2019 par la Société des Régates de Douarnenez, affiliée à la Fédération Française de Voile.

2. REGLES APPLICABLES

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer.
- L'Arrêté du 30 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

3. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les bateaux devront présenter la carte publicité délivrée par la FFVoile.

4. ADMISSIBILITE

4.1 Bateaux admis à courir :

- Classe Class 40, du 4 au 6 mai – Trophée Armor Lux
- Classe Imoca, du 4 au 6 mai – Trophée Tout Commence en Finistère
- Classe Multi 50, du 4 au 6 mai – Trophée Valdys
- Classe Ultime, du 4 au 6 mai
- Classe ETF26, du 4 au 6 mai
- Autres séries ou Classes sur invitation, du 4 au 6 mai :
 - Multi2000
 - Dériveurs et Multi inférieurs à 25'
 - Engins de vitesse solo (Moth, Kite, Windsurf...)

L'organisation se réserve le droit d'inviter sur les Runs d'autres types de bateaux ou engins de vitesse.

4.2 Le Grand Prix Guyader se court en équipage. Le nombre de personnes à bord ne devra pas être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et/ou à la capacité du ou des radeaux de survie.

4.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique », ou leur licence journalière FFVoile (validité 1 jour) ou temporaire FFVoile (validité 4 jours), accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- une autorisation parentale pour les mineurs

- 4.4** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 4.4** Toutes les personnes embarquées pendant le Grand Prix Guyader – Défi Pom'Potes («courses côtières» et/ou «Runs») devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

5. INSCRIPTIONS

- 5.1** La date limite d'arrivée des bateaux et du skipper (ou de son représentant) est fixée au :
- Vendredi 3 mai à 14h00 pour les Ultime, Multi50, Imoca, Class40 et autres classes invitées
- 5.2** Les Instructions de Course seront délivrées lors de la confirmation d'inscription :
- le vendredi 3 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour toutes les séries
 - le samedi 4 mai de 9h00 à 10h00 pour les engins de vitesse ne participant qu'aux Runs
- 5.3** Participation aux frais d'organisation :
- Inscription avant le 1^{er} avril 2019
- 500 € pour les Ultime
 - 500 € pour les Imoca,
 - 400 € pour les Multi50,
 - 300 € pour les Class40,
 - 300 € pour les ETF26
 - autres classes sur invitation :
 - 200 € pour les Multi2000
 - 80 € pour les dériveurs et Multi inférieurs à 25'
 - 30 € pour les engins de vitesse solo (Moth, Kite, Windsurf...)
- Inscription après le 1^{er} avril 2019
- 600 € pour les Ultime
 - 600 € pour les Imoca,
 - 500 € pour les Multi50,
 - 400 € pour les Class40,
 - 350 € pour les ETF26
 - autres classes sur invitation :
 - 300 € pour les Multi2000
 - 100 € pour les dériveurs et Multi inférieurs à 25'
 - 40 € pour les engins de vitesse solo (Moth, Kite, Windsurf...)

La participation est payable à la SRD :

- Par CB sur le site www.grandprixguyader.com
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

6. PROGRAMME DES COURSES

- Samedi 4 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - à partir de 10h30 : «courses côtières» et/ou «Runs»
- Dimanche 5 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - à partir de 10h30 : «courses côtières» et/ou «Runs»
 - En soirée : Remise des prix des Runs
- Lundi 6 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - à partir de 10h30 : «courses côtières» pour les bateaux de la course au large, dont la finale pour les IMOCA
 - En soirée : Remise des prix

7. CLASSEMENTS

7.1 Classements établis :

Il y aura un classement pour chacune des séries engagées : Ultime, Imoca, Multi 50, Class40, ETF26, autres classes invitées, dériveurs et Multi inférieurs à 25', Kitesurf, Windsurf, Moth à foils ... (un classement spécifique sera établi si 5 supports de la même classe sont représentés).

7.2 Classements journaliers par série engagée :

- Les courses côtières courues donneront lieu à un classement journalier.
- L'ensemble des «Runs» couru donnera lieu à un classement journalier, le bateau réalisant le meilleur temps de la journée sur la distance sera déclaré vainqueur, le deuxième meilleur temps deuxième, etc...

7.3 Classements Généraux par série engagée :

- Il y aura un classement général effectué par addition des points obtenus lors :
 - de chaque classement journalier des «Runs» qui auront un coefficient 1
 - de chaque classement journalier des courses côtières qui auront un coefficient 2
- Aucune course ne sera retirée
- En modification de l'annexe A8.2 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course côtière la plus longue en distance

8. DROIT À L'IMAGE ET À L'APPARENCE

En participant au Grand Prix Guyader, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après l'épreuve) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de cet événement et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit événement.

9. CONTACT

Société des Régates de Douarnenez
Maison du Nautisme - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez - France
Tél : 02 98 74 36 84
Email : srdouarnenez@orange.fr